

INDEMNISATION DES FAMILLES DU DRAME DE MILLAS, DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE, PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

# L'avocat des vies brisées

**A**vocat au barreau de Paris spécialisé dans les accidents corporels, Maître Vincent Julé-Parade nous éclaire sur la situation de ces familles touchées par la collision à Millas, le jeudi 14 décembre sur un passage à niveau entre un bus scolaire et un TER causant la mort de six collégiens tous originaires de Saint-Félicien-d'Avall. Entretien.

**Suite à l'accident de Millas, des familles ont critiqué le manque de considération des autorités vis-à-vis des victimes avec notamment des maladroites commises le soir et le lendemain du drame. Que cela vous inspire-t-il ?**

On peut et on doit mieux gérer ces situations de crise. Dans l'accident de Millas, tous les processus envisagés ont vite été dépassés par l'ampleur de la catastrophe. Il faut savoir aussi que dans le cas d'un accident individuel, vous n'avez le droit à aucun accompagnement. Il y a véritablement aujourd'hui de manière générale une réflexion à mener et des actions à mettre en place pour améliorer cette prise en charge. Le récit de ces parents qui sont laissés seuls dans l'attente à l'hôpital, cela ne m'étonne pas, car c'est ce que vivent des milliers d'accidentés dans l'indifférence générale. Il faut que la France coordonne les différents intervenants pour que l'on puisse offrir à toute personne qui est confrontée à un tel drame la prise en charge la plus adéquate possible. J'imagine l'horreur de ces parents qui reçoivent un message de l'éducation nationale le lendemain de l'accident pour leur dire que leur enfant n'est pas en classe. Sans doute, les familles vivront les mêmes douleurs et la même incompréhension concernant leur prise en charge par l'institution judiciaire. Ils sont victimes et ont l'impression de devoir se justifier de tout sans avoir une place qui leur est réservée. La prise en considération des victimes en France n'a que quinze ans à peine. On a beaucoup de retard et donc beaucoup de choses à améliorer.

**Si aucune somme d'argent ne peut faire revenir un enfant, en quoi est-ce important pour ces familles d'être indemnisées de manière juste ?**

Pour les familles d'enfants décédés, par expérience, je sais que l'argent importe peu. C'est indirectement et inconsciemment une reconnaissance du statut de victime. C'est important dans le travail de deuil. Après, pour celles qui pourraient garder des séquelles et je pense aux

enfants blessés dans cet accident, c'est primordial, car c'est leur rendre une capacité à se reconstruire et d'avoir la vie la plus « normale » possible. Maintenant, ces familles de victimes et d'enfants blessés attendent avant tout une réponse de la justice pénale qui, à mon avis, va être source de beaucoup d'attentes et de beaucoup de déceptions.

**« La vérité sur l'accident de Millas ne sera pas connue avant plusieurs années »**

**Pourquoi parler de déception ?**

De la déception et de l'incompréhension car la procédure va être extrêmement longue. Je suis avocat dans le déraillement du train à Breigny et cela fait plus de quatre ans que cela dure. Pour un autre accident sur un passage à niveau près de Montauban, les expertises, deux ans après, sont toujours en cours. Dans l'ère de l'instantanéité, on tente d'apporter des réponses à des événements dont on sait très bien que les véritables explications n'aboutiront pas avant plusieurs années. Une enquête préliminaire n'a jamais apporté de réponse claire et définitive. Personne à l'heure actuelle, même en ayant accès au dossier d'instruction, peut dire ce qu'il s'est passé ce jeudi 14 décembre sur ce passage à niveau. Une instruction va se mettre en œuvre avec des expertises, des contre-expertises. Cela va prendre du temps alors qu'en parallèle, l'attention que l'on porte aux victi-

mes, en raison de l'exposition médiatique de cette affaire, va s'estomper. Ces gens se retrouveront face à un système judiciaire qui ne se donne pas les moyens de les prendre véritablement en considération, alors qu'il est important d'entendre et de comprendre leur incompréhension ou leur révolte. Il ne faut pas attendre de la justice pénale ce qu'elle ne pourra pas leur apporter au risque d'être doublement déçu. Il n'est pas rare qu'une famille considère le procès pénal comme la deuxième mort de leur enfant.

**Il existe un élan de sympathie envers la conductrice avec notamment une pétition signée par plus de 50 000 personnes. Comment expliquez cela ?**

La conductrice du bus est une femme. Une mère. Dans l'inconscient collectif, on ne peut pas imaginer que cette femme ait commis une faute qui serait de toute manière une faute involontaire. C'est une réponse aussi à quelques maladroites de communication de la SNCF mais aussi des autorités. Les gens ont eu l'impression que l'on en faisait un bouc émissaire à tort ou à raison mais encore une fois, c'est trop tôt pour savoir. Elle a été mise en examen vraisemblablement pour permettre à son avocat d'avoir accès au dossier. À l'heure qu'il est, il est hasardeux de cibler qui que ce soit. Ce qu'attendent les familles aujourd'hui, c'est que toutes les hypothèses puissent être envisagées et qu'aucune ne soit écartée sérieusement.

**« Sur l'indemnisation des victimes, on nage en France en pleine hypocrisie »**

**Concernant la problématique des réparations du drame, comment la justice peut objectivement calculer les dédommagements de la perte d'un proche ?**

Il faut distinguer entre l'indemnisation d'un proche victime d'un décès ou alors l'indemnisation d'un dommage corporel. Pour la perte d'un enfant comme c'est le cas à Millas, aussi horrible que cela puisse paraître, il existe des pseudos barèmes qui sont établis tantôt par les assureurs, tantôt par les juridictions. On est en pleine hypocrisie car la cour de cassation elle-même refuse que les juges puissent s'appuyer officiellement sur des barèmes fixant des montants, du fait du principe de la réparation intégrale, donc de la personnalisation de l'indemnisation. À côté de ça, on sait très bien que les magistrats appliquent ces barèmes et les assurances ne se fondent que sur cela. Il existe cependant des décisions de justice courageuses qui vont au-delà de ces barèmes en considérant à juste titre qu'il n'y a pas de prix à la vie. Pour Millas, il y aura aussi la prise en compte du nouveau préjudice d'angoisse et d'anxiété qui a été reconnu. Pour les enfants du bus blessés, la base de l'indemnisation se consacrera à l'expertise médico-légale. Ce sont des processus qui sont très longs car ce qui va compter, c'est la date de consolidation, le moment à partir duquel il n'y a plus d'évolution de l'accident. On indemniserait alors tous les préjudices et les montants vont être fixés par jour en fonction de référentiels qui existent.

**Pour l'accident de Millas, qui paiera tous ces préjudices subis ?**

Pour les enfants passagers du bus, ils sont pris en compte dans le cadre de la loi Badinter du 5 juillet 1985 qui régit l'indemnisation des victimes des accidents de la route. Eux, en tant que passagers transportés par un véhicule terrestre à moteur, ils vont être indemnisés par l'assurance du bus. La compagnie pourra ensuite éventuellement se retourner contre la SNCF s'il venait au bout de l'enquête que ce serait par exemple un raté de fermeture.

Recueilli par Julien Marion



**Thierry Del Poso**  
Maire de Saint-Cyprien  
Conseiller départemental  
Président de la Communauté de communes Sud Roussillon

et l'ensemble du Conseil municipal  
vous souhaitent de bonnes fêtes  
de fin d'année.

**Saint-Cyprien**  
MÉTROPOLITAIN

## PARCOURS PROFESSIONNEL

**Avocat des victimes d'accident corporel : « une vocation »**

**Comment devient-on avocat spécialisé dans les accidents de la route ?**

C'est une profession que vous ne choisissez jamais par hasard. J'ai perdu ma mère dans un accident de la circulation. Cette perte brutale d'un être cher développe une aversion profonde pour toute forme d'injustice. Je me suis donc orienté vers la défense de ceux qui souffrent en étant l'accompagnateur et le défenseur de ces gens aux vies cassées. On devient avocat en dommages corporels par vocation car vous le ressentez au fond de vous.

**En quoi est-ce important pour les familles endeuillées ou celles qui ont un proche blessé d'avoir un avocat spécialisé ?**

Sur le plan humain, ce sont des aventures qui vont durer plusieurs années. On est devant des gens qui sont dans la souffrance et qui se retrouvent face à un système judiciaire dont ils ignorent tout. Ils ont donc besoin avant tout de quelqu'un en qui ils pourront avoir entière confiance. Une confiance que l'on n'a pas le droit de trahir. Avec son activité professionnelle, il saura comprendre les sentiments de ses clients sans forcément qu'ils éprouvent le besoin de l'exprimer. Quand vous êtes face à une maman qui a perdu un enfant et que vous avez vous-même connu ça, il y a des choses qui ne se disent pas mais que vous comprenez. Ensuite, il est question de choisir quelqu'un qui soit un parfait technicien de la matière et qui connaît bien ce droit de la réparation. Il sera mettre à profit ses compétences et pourra suivre les constances évolutions de ce droit avec une jurisprudence très vivante.